



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
PB

Date de l'annonce publique de la séance:
08.05.2013
Date de la convocation des conseillers:
08.05.2013
point de l'ordre du jour no:
10F

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 17 mai 2013

Présents : Huss, Spautz, échevins, Knaff, Codello, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Hansen, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Epargne scolaire: Modification de la délibération du 5.12.1986

Considérant que chaque année la Caisse d'Epargne de l'Etat remet aux élèves fréquentant la première année d'études de l'école primaire (nouvellement appelée: C-21) un livret d'épargne scolaire, crédité d'un versement initial de 15€;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de les créditer en même temps d'un versement de 15€;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins propose de modifier le texte de la délibération précitée, afin d'accorder également aux enfants scolarisés pour la première fois à Esch-sur-Alzette les mêmes faveurs;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

a p p r o u v e

par 11 voix oui et 1 voix non

de modifier la délibération précitée du 5 décembre 1986 de la manière suivante:

- de créditer à partir de 1989 les livrets d'épargne scolaire des élèves scolarisés pour la première fois à Esch-sur-Alzette, d'un montant de 15€ à l'occasion de la remise des livrets d'épargne scolaire par la Caisse d'Epargne de l'Etat.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03 06 2013
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,